

DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MARSAS

N° U 2022-60

N° DP 033 272 22 J0017 déposé le 01/07/2022, complet le 01/07/2022 et affiché le 04/07/2022	
Par :	AMILYS Représentée par Jérôme VINSONNEAU
Demeurant à :	5, ZA Grand Chemin 33370 YVRAC
Sur un terrain sis à :	20 Route de Libourne 33620 MARSAS 272 ZK 26, 272 ZK 269, 272 ZK 272
Nature des Travaux :	Pose de panneaux photovoltaïques

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune

Le Maire de la commune de Marsas,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 18 novembre 2005,
Vu la modification n°1 approuvée le 21 février 2007,
Vu la demande de déclaration préalable présentée le 01/07/2022 par AMILYS,
Vu l'objet de la demande pour la pose de panneaux photovoltaïques sur un terrain situé 20, route de Libourne à Marsas (33620) ;

ARRETE

Article 1: Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable susvisée.

A Marsas, le 22/08/2022
Le Maire,
Brigitte MISIAK

